

Plaidoyer pour un droit inconditionnel à l'accès à la langue

Le Français pour tou-te-s est une démarche inter-associative regroupant des associations du champ social et de l'apprentissage du français.

Depuis plusieurs années, notre collectif revendique le droit à l'apprentissage du français pour toute personne qui en a besoin.

Pour nous, l'apprentissage du français permet à toute personne qui le souhaite d'assumer son rôle de citoyen-ne et de pouvoir interagir dans notre société. C'est un accompagnement global qui prend en compte et développe les différentes dimensions et besoins de l'être humain. Maîtriser la langue du pays d'accueil permet à l'individu d'exister en tant qu'« être social » et le met en capacité d'agir dans sa vie personnelle, sociale, professionnelle ou publique. De plus, ces activités jouent un rôle important dans la construction du « bien vivre-ensemble » et le développement d'actions collectives.

Les politiques actuelles excluent une part importante des publics

Depuis 2016, les « primo-arrivants » (personnes résidant en France légalement depuis moins de 5 ans) deviennent la cible principale des politiques publiques et des financements au détriment des autres personnes, or les associations n'ont pas vocation à faire de sélection :

- 1** Nous revendiquons le droit d'accepter dans nos actions linguistiques tout public sans condition de statut, nationalité, âge, situation, projet d'apprentissage, et quel que soit le stade de son parcours.
- 2** Nous revendiquons le droit pour les personnes de choisir la structure de proximité qui leur semble la plus adaptée.
- 3** Nous demandons la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique des apprenants.

Progressivement, les niveaux de langues sont devenus des outils de contrôle pour accéder à la naturalisation et au droit au séjour, sans tenir compte, par ailleurs, de l'insertion familiale, sociale et professionnelle de la personne :

- 4** Nous nous opposons à la corrélation entre le niveau de français et les conditions exigées pour l'obtention ou le renouvellement des titres de séjour.
-

Ces politiques nuisent à la pérennité de l'offre et de l'expertise du secteur associatif

Nous sommes engagés sur le terrain et dans les quartiers depuis des décennies. Les structures de proximité sont identifiées par tou·te·s, y compris les publics les moins mobiles et les moins disponibles. Elles participent à la cohésion sociale en créant des échanges divers et solidaires entre des personnes qui ne se rencontrent pas ailleurs : habitant·e·s, salarié·e·s, bénévoles de tous âges, de toutes catégories socio-professionnelles :

5 Nous demandons à l'Etat de reconnaître notre rôle en termes de cohésion sociale.

Nous construisons nos offres en tenant compte des savoirs des personnes accueillies, porteuses d'une histoire, d'une culture, de compétences et de langues, développant une expertise dans l'identification des besoins, et une offre d'apprentissages variés, de qualité : ingénieries de formation créées avec les salariés et les bénévoles, contextualisation des objectifs pédagogiques, mutualisation des pratiques et des outils, évaluation :

6 Nous demandons à l'Etat de reconnaître l'expertise des structures associatives dans l'apprentissage de la langue, dans l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes.

7 Nous revendiquons la possibilité de valoriser les compétences des bénévoles, nombreux dans les associations grâce aux outils mis en place (charte, livret, passeport de compétences, ...).

Nous travaillons avec un ensemble de partenaires locaux et institutionnels et sommes en mesure d'orienter les personnes qui en ont besoin et de les engager dans un parcours de formation et de qualification :

8 Nous demandons la consolidation et la généralisation des coordinations linguistiques territoriales afin de donner les moyens à toute association de quartier de s'inscrire dans une offre diversifiée permettant des parcours accessibles à tous.

Cette reconnaissance doit se traduire par des financements publics et sur projets

Les structures doivent rechercher des financements publics et privés, répondre à des appels à projets pour des montants souvent faibles, perdant un temps précieux au détriment des actions quotidiennes vers le public :

9 Nous demandons la sécurisation de nos financements avec des subventions pluriannuelles, et la création d'un dossier unique de subvention.

10 Nous demandons des moyens pour salarier de façon stable et pérenne les professionnel·le·s chargé·e·s de la coordination et des formations.

Compte tenu des enjeux pour notre société d'une bonne maîtrise du français, nous demandons

- la création du droit à la langue opposable,
- l'implication des structures associatives de proximité dans sa mise en oeuvre,
- des moyens à la hauteur de leur mission d'accueil et de formation, complémentaires à celle des organismes de formation.